

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026 à 20h30

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Sont présent(e)s :

Philippe PETIT, Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAULT, Alexandra LACANALE, Marc SION, Fabienne GAUHAROU, Amandine FOURNIER, Pauline CAMBIEN, Ludivine SAMAYE LEPINAY, Elvina CUNDASAWMY RAMSKI

Sont excusé(e)s : Françoise SPANNENTE (pouvoir donné à Philippe PETIT), Philippe VITTOZ (pouvoir donné à Pauline CAMBIEN), Sébastien CAULT (pouvoir donné à Fabienne GAUHAROU).

Est élu secrétaire de séance : M Jean-Pierre Humbert.

ORDRE DU JOUR :

1/Commande publique : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le maire explique que les services de la préfecture nous demandent de prendre une nouvelle délibération afin de désigner les membres de la commission d'appel d'offres. En effet, la délibération n° D26040203 prévoit la nomination de six membres dont le maire alors qu'il est membre de droit.

Il convient donc de procéder à une nouvelle nomination ; elle s'établit comme suit :

Nom des titulaires	Jean-Pierre Humbert	Bertrand Grimault	Marc Sion
Nom des suppléants	Fabienne Gauharou	Jacques Ambre	Philippe Vittoz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres comme présenté ci-dessus

2 /BUDGET ASSAINISSEMENT – Réalisation d'un contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 100 000€ consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'extension du réseau assainissement

Monsieur le maire explique qu'afin de financer les travaux de 323 943€ TTC pour l'extension du réseau d'assainissement Chemin des écoles, la commune doit contracter un emprunt de 100 000€.

Il est proposé de réaliser ce prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières suivantes :

Ligne du Prêt :	Transformation Ecologique
Montant :	100 000 euros
-Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	<i>12 mois de préfinancement</i> <i>40 ans</i>
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.5 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire
Modalité de révision :	Simple Révisabilité
Taux de progressivité de l'échéance :	0%
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil Municipal après en avoir décidé à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- **AUTORISE** le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

3/ Acquisitions foncières des parcelles cadastrées AC 82 et AC 219

Monsieur le maire explique que l'étude de notaires Vincent ROJON – Flavien DI RIENZO – Audrey VILLON – Guillaume NAUDIN vient de nous indiquer que la délibération que nous leur avons transmise à la suite du conseil municipal du 29 septembre 2025 doit être reprise car elle ne correspond pas à l'opération envisagée.

Il était fait référence, à l'exercice du droit de préemption, suite à un projet de vente datant de 2017, qui n'a jamais abouti.

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération, en indiquant que la commune va acquérir les parcelles cadastrées AC 219 et AC 82.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter les parcelles cadastrées AC 82 et AC 219
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire de signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de la transaction.

4/ Travaux de réhabilitation du Restaurant Les Mas – avenant au contrat de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le maire explique qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 29 septembre 2025 avec l'entreprise L'ATELIER DU TRAIT en co-traitance avec DF REALISATIONS, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Restaurant les Mas.

Suite à l'arrêt d'activité de la société DF REALISATIONS, L'ATELIER DU TRAIT propose de prendre à sa charge la réalisation des prestations initialement dévolues à DF REALISATIONS dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

Les prestations et montants des honoraires correspondants sont les suivants :

Phases	Montant HT
Plans d'exécution des ouvrages Dossier consultation des entreprises Assistance marché de travaux	900.00€
Contrôle général des travaux Règlement des décomptes des travaux	5 500.00€
Assistance aux opérations de réception	600.00€
TOTAL	7 000.00€

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre doit acter la sortie du contrat de la société DF REALISATIONS et la reprise des prestations qui lui incombait par L'ATELIER DU TRAIT, pour les montants détaillés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant correspondant.

5/ Marché de travaux de réhabilitation du restaurant Les Mas : délibération modificative du montant des lots

Monsieur le maire explique que par délibération du 27 janvier et du 2 mars 2026, le conseil municipal a validé les montants de devis pour les différents lots du marché de travaux de réhabilitation du restaurant Les Mas.

Après consultation du Maître d'œuvre, il apparaît que le montant de certains lots soumis au vote du conseil municipal était erroné.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour modifier les prix comme suit :

- Lot n°6 plâtrerie-peinture – CURT SARL : 21 100.17€ HT
- Lot n°11 matériel de cuisine – BGP : 45 780€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le prix des lots n°6 et n°11 comme détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement correspondant avec les entreprises retenues et tous les avenants s'y rapportant.

6/ Travaux de voirie 2026 - Devis Eiffage

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'effectuer des travaux sur la chaussée de différentes voies communales. L'entreprise Eiffage nous a transmis plusieurs devis pour intervenir sur :

Travaux EIFFAGE 2026	
Désignation des travaux	MONTANT HT
Le Falquet	11 475,00 €
PATA et nids de poules	13 654,67 €
Chemin de Brovant	5 991,00 €
Route des Dombes	4750,00 €
Chemin de la Moutonnière	9 930,00 €
Total	45 800,67€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** les devis de travaux détaillés ci-dessus de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de 45 800,67 € HT.
- **AUTORISE** le maire à signer les devis et à mandater les dépenses.

7/ Règlement intérieur - Service périscolaire

Monsieur le maire explique qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la cantine – garderie comme indiqué dans le document joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modifications apportées au règlement intérieur de la cantine-garderie

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026, il convient de réunir le conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 comme demandé par l'arrêté préfectoral afin de procéder à l'élection des trois délégués titulaires et suppléants.

Un point est effectué sur les travaux :

- Les travaux effectués par l'entreprise Somec concernant le réseau d'eau potable se poursuivent
- L'entreprise Pettini qui intervient pour les travaux d'assainissement a terminé le chantier.
- Les travaux de réhabilitation du restaurant des mas se poursuivent.